DOSSIER D'INSCRIPTION

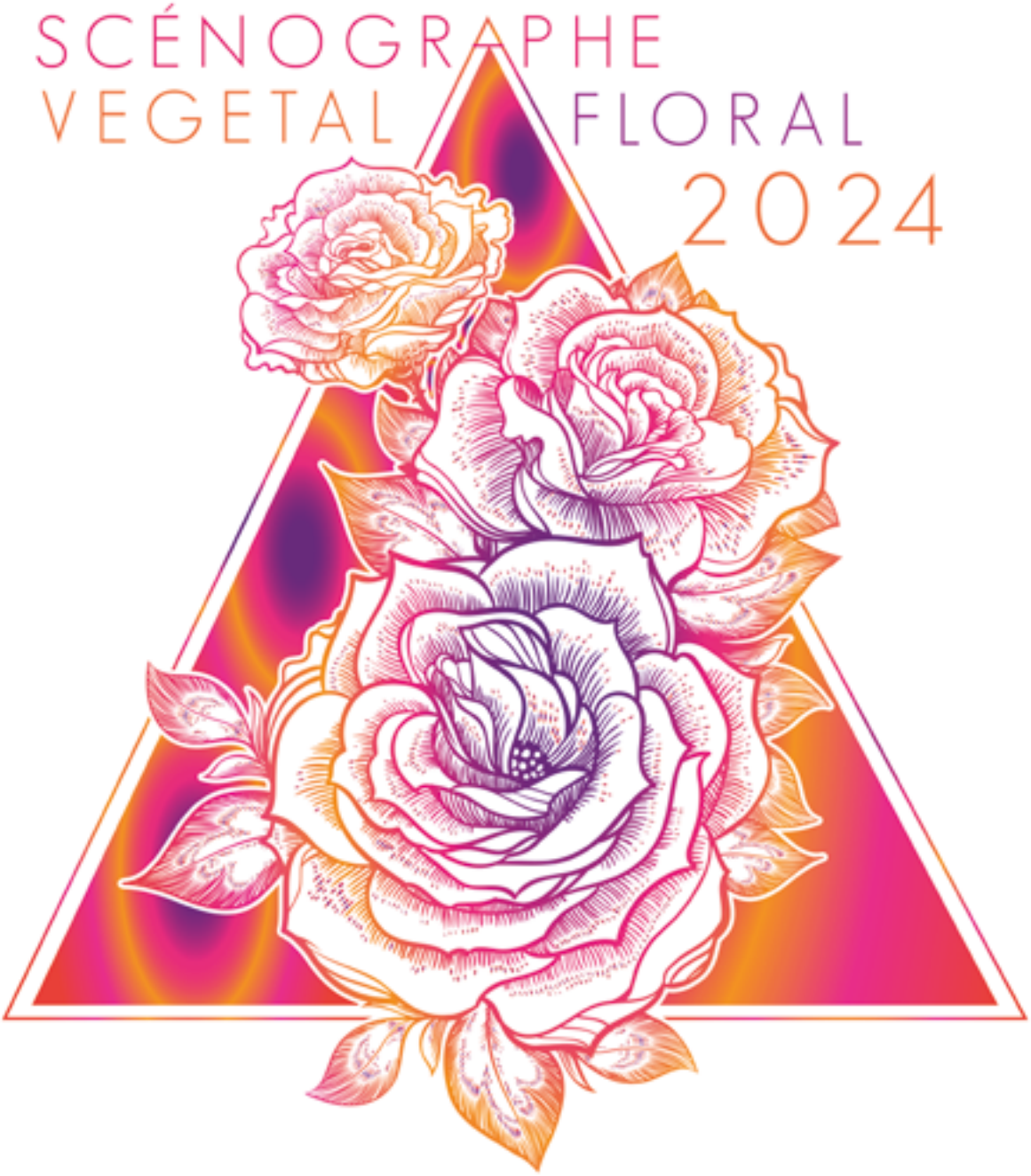

concours@florevent.fr

RÉGLEMENT GÉNÉRAL

Le salon FlorEvent, sous la direction artistique du cabinet de tendances CHLOROSPHERE organise le concours « du meilleur scénographe 2024 » (ci-après dénommé « l'organisateur »). Cette compétition a pour objectif de décerner le titre du meilleur « Scénographe Végétal Floral » de l'année, au vainqueur de ce concours.

ARTICLE 1 : LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert à toute personne, indépendante, salariée ou gérante, dans les univers de la fleurs, de la décoration, du végétal, du paysage ou de l'aménagement. Le concours récompense une personne physique et non une marque ou personne morale. Le candidat s'engage à régler les frais de participation au concours d'un montant de 350euros TTC.Ces frais ne seront encaissés qu'en cas de sélection. Une facture lui sera remise. En cas de non sélection, le chèque sera restitué au candidat ou détruit.

ARTICLE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature complet est à envoyer à «chlorosphere, Bascar Mansion, 3 Le Pontual - 56420 BULEON» avant le 31.12.2023

Il comporte sur clef usb : (ou par mail à tendancevegetale@gmail.com)

• Le curriculum vitae du candidat.
• Deux (2) photos portrait en couleurs (Photo en haute résolution 300dpi minimum 10*10cm)
• Au minimum 5 photos de scénographies réalisées par le candidat
• Une note d'intention d'une page maximum expliquant l'idée que le candidat compte mettre en œuvre lors du concours.
• La copie de son assurance individuelle (cf article 5)

Ainsi que :

• Le règlement des frais d'inscription en chèque à l'ordre de «AMF organisation» d'un montant de 350euros.
• Un exemplaire daté et signé du présent règlement général.

SCÉNOGRAPHE VEGETAL FLORAL 2024

ARTICLE 3 : SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Après délibération interne, l'organisation annoncera la sélection officielle des candidats au plus tard le 31 Janvier 2024. Cette décision basée sur la pertinence du dossier fourni, sera sans appel.

ARTICLE 4 : ASSISTANT(E)

Chaque candidat(e) peut se faire assister par une (1) personne de son choix pendant la durée du concours et de sa préparation. L'assistant(e) ne sera pas valorisé(e) par le prix du concours ni dans la communication qui sera orientée sur le candidat uniquement. Libre au candidat de partager ses retombées avec son assistant(e) s'il le souhaite ultérieurement.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Chaque candidat(e) doit vérifier qu'il (elle) est assuré(e) pendant la durée de la compétition. Dans la négative, chaque candidat(e) est tenu(e) de souscrire une assurance individuelle :
• Au titre de sa responsabilité civile.
• Au titre des dommages, dégradations et / ou vols de ses effets personnels.
• Un(e) candidat(e) salarié(e) participant au concours est sous la responsabilité de son employeur.
Chaque candidat(e) s'engage à ne pas mettre en cause la responsabilité de l'organisateur et la responsabilité de l'espace mis à disposition durant la durée du concours.

ARTICLE 6 : HORAIRES DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours se dérouleront le dimanche 10 mars de 9h à 18h. Les candidats seront autorisés à déposer leur matériel et structure la veille, sans montage. L'épreuve se déroulera en public et les abords de l'espace devront être laissés accessibles.
Les candidats devront venir déposer l'ensemble de leur matériel le samedi 9 mars de 14H à 18H . L'organisation effectuera un briefing avec l'ensemble des candidats sur l'espace Concours le samedi 9 mars à 18H.
Le jury évaluera le travail des candidats entre le 10 mars 18h et le 11 mars 10h en présentiel ou distanciel sur photos/vidéos.
Les résultats seront annoncés en public le lundi 10 mars à 10h30 sur le podium du salon.
La présence des candidats est obligatoire durant la totalité du concours et lors de l'annonce du résultat.
Le vainqueur s'engage après sa victoire, pour l'année à suivre et jusqu'à la prochaine édition du concours à répondre aux sollicitation presse et à valoriser son titre.

SCÉNOGRAPHE VEGETAL FLORAL 2024

ARTICLE 7 : LE CADRE

Pour réaliser votre mise en scène, nous disposerez un espace éclairé de 3m de long par 1m de profondeur et 2m de haut avec branchement électrique commun, nu à habiller. (détails techniques fournis ultérieurement aux candidats retenus) Vous pourrez utiliser et solliciter les exposants du salon FlorEvent en fournitures, fleurs, plantes et accessoires. Vous pourrez également solliciter des sponsors extérieurs. Chaque candidat est libre d'apporter de l'éclairage supplémentaire à sa vitrine.

DIRECTION ARTISTIQUE :

Thème 2024 : L'Intelligence Artificielle réinvente notre métier

Alors que l'I.A. bouleverse notre rapport à l'image et à la réalité, vous devez recréer une devanture de boutique de fleuriste telle que l'I.A. pourrait la générer, sur un thème multicolor. Votre création pourra comprendre une porte d'entrée ou une vitrine pour signifier la boutique. Votre création pourra utiliser des structures, des impressions, des supports et accessoires sans limite de style à condition de respecter le thème et d'intégrer des fleurs et/ou plantes. Votre devanture doit faire rêver, révéler une touche futuriste dans toutes les téchniques et produits présentés tout en étant raisonnablement réaliste.

SCÉNOGRAPHE VEGETAL FLORAL 2024

ARTICLE 8 – LES SPONSORS :
Pour participer au concours, vous avez le droit de faire appel à des sponsors. Ils seront ainsi valorisés avec votre participation aux travers des photos, reportages et communiqués qui seront issus de cette participation. Leur mention devra nous être porté à connaissance au plus tard le 15 Février 2024.

ARTICLE 9 -LE JURY est composé d'un panel de professionnels du set design et du visual merchandising.
Nul ne peut être désigné en tant que membre du Jury si un membre de sa famille, de son entreprise, de son école ou d'un groupe d'intérêt commun est candidat(e), ou s'il entraîne ou conseille un(e) candidat(e) pour le concours. Le Jury est souverain. Ses décisions sont sans appel et ne peuvent pas faire l'objet d'une contestation, à quelque titre que ce soit. La grille de notation sera présentée au finalistes avant le concours.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE
Dès son inscription, tous les candidats et assistants participants cèdent leur droit à l'image tous médias confondus, sans restrictions géographiques ni limitation de temps, aux organisateurs et aux partenaires du concours dans le cadre de la promotion du salon FlorEvent. L'organisation se réserve le droit d'utiliser tous les éléments fournis par les candidats.

ARTICLE 11- RÉVISION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL
L'organisation se réserve le droit d'apporter les modifications dictées par les circonstances ou la force majeure. Elle se réserve le droit d'annuler purement et simplement le concours. Les candidats ne pourront alors prétendre à aucun remboursement de frais qu'ils auraient pu et/ou cru devoir engager pour participer au présent concours. Les candidats en seront informés par e-mail. En cas d'annulation du salon, les frais d'inscriptions seront remboursés.

Chaque candidat(e) inscrit(e) accepte le présent règlement et ne peut le contester.
En cas de besoin, seule l'organisation peut le modifier.

Nom :
Prénom :
Enseigne, entreprise, structure juridique :
Numéro de téléphone :
Email :

Fait le.....à.....
(signature à faire précéder de la mention «Lu et approuvé»)

SCÉNOGRAPHE VEGETAL FLORAL 2024

FICHE SPONSORING

Je sous-signé, ...
représentant la marque ou l'entité:.....
Confirme mon soutien au(à la) candidat(e) .....
En dotation financière et/ou dotation en matériel; sous la forme d'un sponsoring défini comme suit :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
D'une valeur de :.....euros à fournir directement au candidat en cas de sélection.

VALORISATION DE MA MARQUE

Dans ce cadre, le salon FlorEvent et CHLOROSPHERE, organisateurs du concours du meilleur scénographe 2024, s'engagent à rendre visible ma marque / mon logo (à fournir en HD avant le 15 février 2024 à concours@florevent.fr) sur tous les éléments de communication en lien avec le concours à savoir :
- Panneaux et affichages divers
- Communiqués de presse
- Photos officielles
- Mentions en lien avec mon candidat (ma candidate)
- Présentations web, print et conférences.

Fait le.....à.....
(signature à faire précéder de la mention «Lu et approuvé»)